

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : COMMUNE.DE.ROUESSE-VASSE@WANADOO.FR

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

24 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, premier septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,

Date d'affichage :

6 septembre 2022

Etaient présents : Jean-Michel Couanon, Alain Debieu, François Godefroy, Frédéric Goupille, Michèle Rousseau, Françoise Verhaeghe, Clémentine Vérien

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

Absent(s) excusé(s) : Gérald Bernard, Benoît Haté, Sylvain Allaine

Absent(s) : Hélène Carton, Bénédicte Couanon-Mezieres

Formant la majorité des membres en exercice.

François Godefroy a été élu secrétaire de séance.

20220109-01 : Révision des loyers appartenant à la commune

Le baux des logements situés :

- 4 chemin de l'école
- 2 bis rue de Jocaillé
- 2 rue de Jocaillé
- 13 place de l'église

Prévoient que les loyers peuvent être révisés chaque année en fonction de la valeur de l'évolution annuelle de l'indice de référence des loyers.

4 chemin de l'école :

Actuellement, le prix du loyer est de 380 €.

Calcul : 380 (prix du loyer actuel) x 133.93 (indice de référence des loyers au 1^{er} trimestre 2022), divisé par 130.69 (indice de référence des loyers au 1^{er} trimestre 2021),
= 389.42 € par mois dès le 1^{er} septembre 2022.

Le conseil municipal vote à 1 « abstention » et 7 voix « contre » l'augmentation du loyer situé 4 chemin de l'école.

2 bis rue de Jocaillé :

Actuellement, le prix du loyer est de 465 €.

Calcul : 465 (prix du loyer actuel) x 133.93 (indice de référence des loyers au 1^{er} trimestre 2022), divisé par 130.69 (indice de référence des loyers au 1^{er} trimestre 2021),
= 476.52 € par mois dès le 1^{er} septembre 2022.

Le conseil municipal vote à 1 « abstention » et 7 voix « contre » l'augmentation du loyer situé 2 bis rue de Jocaillé.

2 rue de Jocaillé :

Actuellement, le prix du loyer est de 465.55 €.

Calcul : 465.55 (prix du loyer actuel) x 133.93 (indice de référence des loyers au 1^{er} trimestre 2022), divisé par 130.69 (indice de référence des loyers au 1^{er} trimestre 2021),
= 476.36 € par mois dès le 1^{er} septembre 2022.

Le conseil municipal vote à 1 « abstention » et 7 voix « contre » l'augmentation du loyer situé 2 rue de Jocaillé.

13 place de l'église :

Actuellement, le prix du loyer est de 249.07 €.

Calcul : 249.07 (prix du loyer actuel) x 133.93 (indice de référence des loyers au 1^{er} trimestre 2022), divisé par 130.69 (indice de référence des loyers au 1^{er} trimestre 2021),
= 255.24 € par mois dès le 1^{er} septembre 2022.

Le conseil municipal vote à 1 « abstention » et 7 voix « contre » l'augmentation du loyer situé 13 place de l'église.

AFFAIRES DIVERSES

Dates des prochaines commissions :

12 septembre commission communication

13 septembre commission logement

15 septembre commission travaux

20 septembre commission CCAS

29 septembre prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00.

Commune de Rouessé-Vassé

Fonction	Nom Prénom	Présence
Maire	BOMBLED Hugues	
Premier adjoint	GODEFROY François	
Deuxième adjoint	VÉRIEN Clémentine	
Troisième adjoint	ROUSSEAU Michèle	
Conseiller	HATÉ Benoit	Excusé
Conseiller	GOUPILLE Frédéric	
Conseillère	VERHAEGHE Françoise	
Conseillère	CARTON Hélène	Absent
Conseiller	BERNARD Gérald	Excusé
Conseiller	COUANON Jean-Michel	
Conseiller	DEBIEU Alain	
Conseiller	ALLAINE Sylvain	Excusé
Conseillère	COUANON-MEZIERES Bénédicte	Absent